

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 241

présenté par
Mme Buffet

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi le titre :

« pour une meilleure reconnaissance du mandat local et de l'engagement des élus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose un changement de titre de la présente proposition de loi, lequel marque la volonté de ne pas réduire l'action législative à une simple structuration juridique du statut de l' élu, mais bien d'affirmer la reconnaissance pleine et entière du rôle, de la légitimité et de l'engagement des élus locaux, qui sont au cœur du fonctionnement de la République décentralisée.